

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DAC 665** Subvention (5.647.000 euros), avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention, en date du 19 janvier 2017 ;

Vu la délibération 2016 DAC 738, en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à convention pour l'attribution de subvention de fonctionnement à l'association Forum des images (1er) ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Forum des images pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2: La subvention attribuée à l'association Forum des images, 1 Porte Saint-Eustache, Forum des Halles (1er) est fixée, au titre de 2017, à 5.647.000 euros, soit un complément de 2.747.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20373 ; 2017-05563.

Article 3 : La dépense correspondante soit 2.747.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2017.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**